

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 07090
Numéro SIREN : 882 110 885
Nom ou dénomination : 911

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2023 sous le numéro de dépôt 150734

911

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 69 rue d'Hauteville, 75010 PARIS
882 110 885 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 1^{ER} JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 1^{er} janvier,
A 10 heures,

Les associés de la Société **911** se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par **Madame Léa BELLA OLA**, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Yann BELLA OLA est désigné comme Secrétaire de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

La Présidente de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- la demande d'agrément en date du 2 décembre 2022,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

 DS

 DS

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'une Directrice Générale et modification corrélative des statuts

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Agrément d'une cession d'actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la proposition de la Présidente et conformément aux dispositions des statuts, décide de nommer en qualité de Directrice Générale, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

La Société POLY HOOD,

Société par actions simplifiée au capital de 140 euros,
Ayant son siège social au 8 avenue Henri Ravera 92220 BAGNEUX,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 822 980 934,
Représentée par Madame Alma DAHAN, Présidente.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 16 des statuts.

Conformément aux dispositions des statuts, la Société POLY HOOD disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente.

Conformément aux dispositions des statuts, la Société POLY HOOD aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Madame Alma DAHAN, au nom de la Société POLY HOOD qu'elle représente, accepte les fonctions de Directrice Générale et déclare, pour elle-même et pour sa Société, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

 DS

 DS

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide d'agréer la cession par Monsieur Léo HAZEMANN au profit de la Société POLY HOOD de la totalité des actions lui appartenant dans la Société, soit vingt-cinq (25) actions, pour un montant de 250 euros.

L'Assemblée Générale charge sa Présidente de veiller à l'accomplissement des formalités d'inscription des actions au compte du cessionnaire dans les registres de la Société à la date du transfert de propriété fixée par les parties et notifiée à la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

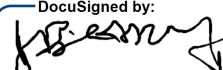
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

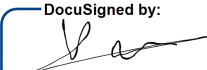
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

DocuSigned by:

9FE8E738F369422...

La Présidente
Léa BELLA OLA

DocuSigned by:

C526147733F748C...

Le Secrétaire de séance
Yann BELLA OLA